

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

CORPS DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

**Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement
social ou médico-social**

À remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Cotation de la part fonctions de la PFR : 2,4

I - INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement : Centre Hospitalier d'Avallon

Adresse complète : 1 rue de l'Hôpital, 89200 AVALLON

Adresse site internet : <https://www.gh-t-unyon.fr/>

Type d'établissement :

EHPAD ☒

Centre hospitalier ☒

Établissement pour adultes en situation de handicap ☐

(À préciser ex : ESAT, MAS, FAM, etc.).....

Établissement pour enfants en situation de handicap ☐

(À préciser ex : IME, IMPRO, etc.).....

Foyer de l'enfance ☐

(À préciser : autonome ☐

non autonome ☐)

Établissement à vocation sociale ☐

(À préciser ex : CHRS, CADA etc.)

Direction commune ou autres coopérations (indiquer les établissements liés par convention, et les projets de regroupement) :

Le CH d'Avallon est en direction commune avec le CH d'Auxerre, le CH de Tonnerre et le CH de Clamecy.

Personnels présents au sein de l'établissement :

Effectif global au 01/01/2025 : 343,92ETP

Dont :

- personnels administratifs et techniques : 82 ETP
 - personnels médicaux (tous statuts confondus) : 25,22 ETP
 - personnels soignants : 231,7 ETP
 - personnels sociaux et éducatifs : 5 ETP

II - PRÉSENTATION DU POSTE

Intitulé du poste et missions attachées à ce poste :

Directeur adjoint en charge du pilotage du secteur sanitaire et médico-social

Sous l'autorité du chef d'établissement et du directeur délégué et en lien avec l'équipe de direction, le directeur adjoint participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie de l'établissement. Il contribue au pilotage global de l'hôpital de proximité, conduit les transformations nécessaires à l'évolution de l'offre de soins et médico-sociale et assure la coordination des secteurs placés sous sa responsabilité. Il représente le directeur par délégation et participe à la continuité de la direction.

Ordonnateur suppléant – Participation aux astreintes administratives

Missions générales

Participer à la définition des stratégies RH et des affaires médicales

Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des personnels médicaux avec le responsable des affaires médicales.

Assurer le pilotage du pôle médico-social (EHPAD, SSIAD, CRT)

Assurer la continuité de la direction en l'absence du directeur

Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement

Contribuer à la définition des orientations stratégiques de l'établissement en lien avec les responsables fonctionnels

Contribuer au développement des coopérations territoriales (GHT, CPTS, CLS, ESSMS)

Activités principales

Direction générale (40%)

- Assister et conseiller le chef d'établissement sur les choix stratégiques
- Contribuer au projet d'établissement dans le cadre des orientations générales
- Assurer en fonction de ses délégations, l'animation et la coordination d'activités et de projets ou de missions liées à la conduite du changement
- Organiser la gestion participative du changement en lien avec tous les responsables fonctionnels
- Définir l'organisation des projets, les plannings et les tableaux de bord ou les indicateurs de suivi
- Représenter le Directeur en son absence avec délégation de signature
- Pilotage de la politique RH PM en lien avec l'attaché d'administration
- Pilotage des dépenses relatives aux personnels médicaux
- Analyse des indicateurs RH PM
- Participation à la mise en oeuvre et au suivi du plan de formation PM
- Supervision de la gestion administrative des personnels médicaux
- Animer / Participer aux réunions du comité de direction et aux diverses instances
- Participer plus ponctuellement aux projets GHT
- Participer aux réunions partenariales et institutionnelles
- Assurer des fonctions d'intérim, le cas échéant

Pilotage du pôle médico-social – EHPAD- SSIAD- CRT (60%)

- Conduire et évaluer la mise en oeuvre des orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement
- Proposer une mise en oeuvre d'une politique stratégique et opérationnelle de gestion des moyens humains et financiers de l'établissement pour répondre aux besoins des personnes accueillies ou accompagnées
- Assister et conseiller le chef d'établissement sur les choix stratégiques
- Définir l'organisation des projets, les plannings et les tableaux de bord ou les indicateurs de suivi.
- Développer une politique d'évaluation continue des bonnes pratiques professionnelles et s'assurer de la qualité des prestations
- Veiller à la cohérence institutionnelle, à la cohésion des équipes et à la compréhension des enjeux internes et externes de l'établissement
- Veiller à la cohérence et à la coordination des activités avec celles des différents réseaux
- Assure en fonction de ses délégations, l'animation et la coordination d'activités, de projets ou de missions
- Impulser une politique de communication et valoriser l'image de l'établissement auprès des partenaires internes et externes
- Structurer et organiser la présence de la Direction sur le pôle médico-social

- Suivre et développer les indicateurs pertinents permettant d'assurer la réalisation des actions prévues au CPOM tout en permettant un pilotage multi-sites vertueux.

Position dans l'organigramme de direction :

Directeur de l'Hôpital, de l'EHPAD et du SSIAD



Directeur Adjoint



Equipe de Direction

Le directeur adjoint est placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur de l'Hôpital.

Expérience professionnelle appréciée :

Titulaire d'un Master II Droit Public

Élève ou titulaire du corps des directeurs 3S

Formation au management

Formation en gestion des organisations sanitaires et médico-sociales

Formation aux statuts du personnel médicaux et non médicaux

Connaissances particulières requises/prévues :

Savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire et les grandes priorités sanitaires, et médico-sociales

Avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire et médicosocial et savoir positionner l'établissement dans des réseaux de santé publique ou médico-sociaux au sein des territoires

Savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions en s'appuyant sur une capacité de jugement

Savoir expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons

Savoir gérer la complexité du jeu des acteurs dans les relations internes et externes

Savoir susciter l'adhésion des équipes en interne comme de celui des partenaires en externe

Savoir se diriger dans un environnement complexe

Savoir expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons

Savoir être attentif et prendre en compte les attentes des usagers

Avoir une aptitude à exercer plusieurs compétences afin de maîtriser les grands domaines d'activité des établissements

Compétences professionnelles requises/prévues :

Avoir le sens du service public, de l'intérêt général et de l'utilité sociale
Avoir une grande aptitude à l'écoute, à la concertation et à la négociation
Rechercher le consensus lorsqu'il est possible
Savoir convaincre, faire adhérer
Conduire des réunions et groupes de travail
Rigueur
Faire preuve de loyauté
Sens des responsabilités
Qualité managériale/Leadership
Capacité de négociation
Esprit d'initiative
Preuve de discrétion professionnelle
Gestion de situations complexes et sensibles
Courtoisie/Diplomatie

Autres informations pratiques concernant le poste (ex : poste faisant actuellement l'objet d'un intérim, absence de logement de fonction, etc.) :

Le Centre Hospitalier d'Avallon ne dispose pas de logements de fonction. Il sera ainsi proposé au candidat retenu :

- Soit le versement d'une indemnité compensatrice mensuelle (ICL), sous réserve que la localisation du logement occupé soit compatible avec la mise en œuvre de gardes de direction. Le montant de l'ICL est fixé conformément au Code général des impôts, en fonction de la localisation de la commune du lieu de résidence d'habitation de l'agent.
- Soit la mise à disposition d'un logement locatif dans les conditions prévues à l'article 4 du décret n°2010-30 du 08/01/2010, dont la localisation est compatible avec la mise en œuvre de gardes de direction.

III - ORGANISATION DES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Personne(s) à contacter

Pour tout renseignement sur le poste, contacter Monsieur Matthieu VILLECOURT, Directeur délégué, direction@ch-avallon.fr, Téléphone : 03 86 34 66 02

Les entretiens de recrutement seront menés par Madame Agnès CORNILLAULT, Directrice des CH d'Auxerre, de Tonnerre, de Clamecy et d'Avallon avec Monsieur Matthieu VILLECOURT.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse Direction@ch-auxerre.fr

Renseignements relatifs aux modalités d'accès à l'établissement :

Par la route : Autoroute A6

Par le train : Gare d'Avallon (liaison TER depuis Paris et Auxerre)